



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 2854

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dramatique des apiculteurs deux-sévriens. Pour une raison qui reste encore inconnue, la récolte du miel de tournesol sera divisée par deux ou par trois suivant les secteurs. Les ruches se sont vidées de la moitié de leur population, les abeilles butineuses ont brutalement disparu, alors que débutait la floraison. Les apiculteurs professionnels sont dépassés par cet événement et essayent de collecter les informations pour comprendre l'origine du phénomène. Afin de déterminer avec efficacité les sources de cette calamité, et pour éviter qu'elle ne se reproduise, il lui demande de lancer rapidement, sous son égide, une enquête approfondie avec l'ensemble des partenaires concernés.

Texte de la réponse

La récolte de miel de tournesol a été fortement perturbée cette année dans des zones de production traditionnelle et les apiculteurs ont déploré des pertes sensibles d'abeilles. Ce phénomène est à l'heure actuelle difficilement explicable. Une enquête a été lancée au cours de l'été par le CNEVA (Centre national d'études vétérinaires et alimentaires) auprès des directions des services vétérinaires concernées afin de mieux appréhender ce problème qui perturbe l'économie apicole. Plusieurs hypothèses sont actuellement formulées concernant les traitements phytosanitaires subis par les tournesols mais celles-ci doivent être démontrées scientifiquement. Des expérimentations sur ce thème vont donc être menées dans les meilleurs délais. D'un point de vue plus général, un audit sur la filière apicole est en cours conformément aux mesures prises au niveau communautaire. Cet audit devrait permettre de mettre en évidence les atouts et faiblesses de la filière apicole française et servir de base à la mise en place d'actions visant à améliorer la production et la commercialisation du miel. Ces actions seront définies en concertation avec l'ensemble des partenaires de la filière et bénéficieront de l'appui de la commission des communautés européennes et des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2854

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2817

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3547